

# Un territoire face aux risques côtiers

## En Vendée, une étude scientifique inédite évalue plusieurs pistes pour lutter contre l'érosion et la submersion marine.

Longeville-sur-Mer (Vendée)  
De notre correspondante régionale

**A**lerte tempête. En cette journée de novembre, le vent souffle et la houle déferle sur les hauts murs protégeant les jardins de cinq maisons construites face à la mer, à Longeville-sur-Mer (Vendée). Depuis quelques mois, ces logements cossus, pour certains habités à l'année, font l'objet d'une étude scientifique inédite. Placées à cet endroit de la côte, juste à côté de l'embouchure du Goulet, un fleuve côtier qui se jette dans l'océan, ces habitations créent un courant d'arrachement qui accentue l'érosion de la dune toute proche. Or, cette dune, qui ne cesse de s'amincir au fil des tempêtes, protège un lotissement de Saint-Vincent-sur-Jard, la commune limitrophe.

Que faire pour lutter contre l'érosion et les risques de submersion marine ? Rajouter du sable qui disparaîtra à la première marée ? Créer de coûteux enrochements pour faire barrage à la mer ? Laisser la nature faire son œuvre, avec tous les risques que cela induirait ? Ou encore démolir ces cinq maisons pour protéger le lotissement en contrebas ? « Chacune de ces solutions pose des défis techniques, économiques et fonciers, commente Julie Lowenbruck, ingénieure au syndicat mixte du bassin du Lay, qui gère les milieux aquatiques et la prévention des inondations sur 92 communes de cette côte sud de la Vendée. Face à une situation aussi complexe, on avait besoin de se référer à la science. »

Son équipe a donc répondu à un appel à territoires volontaires lancé en janvier 2021 par l'observatoire régional des risques côtiers (OR2C) des Pays de la Loire (lire les repères). « Nous sommes de plus en plus sollicités, même si toutes les collectivités ne sont pas concernées au même degré par les risques côtiers », observe Riwan Kerguillec, coordinateur de l'observatoire. La prise de conscience des élus a été encouragée par deux « cas d'école ». La tempête Xynthia, en février 2010, qui a causé la mort de 29 personnes à La Faute-sur-Mer (Vendée), piégées par la montée soudaine des eaux. Et Le Signal, cet immeuble de Sou-



Le Signal, un immeuble de Souillac-sur-Mer (Gironde), évacué en 2014, est menacé par l'érosion côtière. Valentino Belloni/Hans Lucas via AFP



lac-sur-Mer (Gironde) menacé par l'érosion côtière, qui devrait être démolie en janvier prochain après une longue bataille juridique.

En raison de sa faible altitude, la région des Pays de la Loire est particulièrement soumise au risque de submersion. « On a à la fois des zones de marais potentiellement inondables et de hauts lieux d'érosion en Vendée, comme à Noir-

**« La vulnérabilité d'un territoire tient surtout à l'excès de constructions situées trop près de la mer. »**

moutier ou La Tranche-sur-Mer », décrit Riwan Kerguillec. Surtout, dans cette région très attractive, le littoral s'est beaucoup densifié et urbanisé. « La vulnérabilité d'un territoire tient surtout à l'excès de constructions situées trop près de la mer, poursuit-il. Rétrospectivement, il aurait fallu ne pas construire dans ces zones à risques... »

Que faire pour s'en prémunir ? Continuer à lutter contre la puissance de la mer avec des ouvrages en béton ou engager, à certains endroits, un processus de relocalisation des habitats ou des activités ? « Il est évident qu'il faut continuer à entretenir les ouvrages et faire des rechargements réguliers de sable, comme à La Baule, réagit Marc Robin, professeur des universités et responsable scientifique de l'OR2C. Mais il y a une partie du territoire où cela ne sert à rien de dépenser de l'argent pour protéger des enjeux faibles. » Par enjeux faibles, on entend des zones à faible densité humaine. « Bien sûr, il ne s'agit pas de demander aux habitants de faire leurs valises immédiatement, précise Manon Chotard, chargée d'études sur l'adaptation au chan-